

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [labarrek](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8f27ba66011ea2705e8d84cc>

Date d'obtention : 2021-03-19 14:29:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Lorsqu'un évènement de Sexto survient, j'utilise la trousse Sexto et je complète les questions indiquées au complet afin que mon intervention soit complète. Je ne dois évidemment pas demander de voir les photos ou vidéos compromettantes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Agir et intervenir adéquatement en situation de Sexto afin que les victimes, les témoins et instigateur soient bien encadrés. Cela me permettra de faire les bonnes interventions avec les bons outils en tout temps. Tous les intervenants auront la même trousse donc ce sera très clair pour tout le monde dans notre école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention de ne pas voir les photos ou vidéos de sexto.